



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BERTRANGE	SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2023 <i>Date de l'annonce publique : 17.11.2023</i> <i>Date de la convocation des conseillers : 16.11.2023</i>
<p><i>Présents:</i> Mme Monique SMIT-THIJS, bourgmestre, MM. Youri DE SMET et Frank COLABIANCHI, échevins, MM. Frank DEMUYSER, Guy WEIRICH, Marc LANG, Roger MILLER, Mmes Nadine SCHARES, Francine MORO-OLIVEIRA COSTA (points 1 à 6), MM. Max AREND, Marc RAUCHS, Mmes Gabriella DAMJANOVIC, Yolande SCHUSTER, conseillers, M. Georges FRANCK, secrétaire</p> <p><i>Excusée:</i> Mme Francine MORO-OLIVEIRA COSTA, conseiller, a donné procuration pour voter en son nom à M. Marc LANG (pour les points 7 à 11)</p>	

05.B LOTISSEMENT D'UNE PARCELLE EN DEUX LOTS, RUE DES CHAMPS : APPROBATION

Le conseil communal,

Vu l'article 29(1) de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain,

Vu la délibération du 10 janvier 2019 portant approbation du projet d'aménagement général, parties écrite et graphique, approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 19 juillet 2019 et par Madame la Ministre de l'Environnement du 23 mai 2019,

Vu la demande présentée par la société GEOLUX G.O. 3.14 de L-3332 Fennange, 57 route d'Esch, en obtention de l'autorisation de lotisser une parcelle sise à Bertrange, au lieu-dit « rue des Champs », en deux lots en vue de leur affectation à la construction,

Vu le plan de lotissement du bureau de géomètres GEOLUX G.O. 3.14, référence GEOLUX : 23-57315E, référence cadastre : 215405, échelle 1/250, dessiné en date du 08.11.2023,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Après avoir délibéré conformément à la loi,

avec toutes les voix :

1. approuve la demande présentée par la société GEOLUX G.O. 3.14 de L-3332 Fennange, 57 route d'Esch, en obtention de l'autorisation de lotisser une parcelle sise à Bertrange, au lieu-dit « rue des Champs », en deux lots en vue de leur affectation à la construction,
2. invite le collège échevinal de procéder à la publication de la présente délibération conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

(suivent les signatures)

POUR EXPEDITION CONFORME

Bertrange, le 29 novembre 2023

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la délibération du conseil communal du 24 novembre 2023 portant approbation de la demande de lotissement présentée par la société GEOLUX G.O. 3.14 de L-3332 Fennange, 57 route d'Esch, en obtention de l'autorisation de lotisser une parcelle sise à Bertrange, au lieu-dit « rue des Champs », en deux lots en vue de leur affectation à la construction, a été publiée et affichée à partir de ce jour.

Bertrange, le 4 décembre 2023



Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre



Georges FRANCK
Secrétaire